

4 juillet 2011

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 4 juillet 2011 à 20h00.

Présences : Lucie Gilbert, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard

Absence : Julie Simard

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Claire Pouliot.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2011 est proposée par Lucie Gilbert.

Il est proposé par Michel Fortin et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$82 676.49 (chèques numéro 15 401 à 15 478).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

DÉROGATION MINEURE PLASTI-TOM INC.

Les nouveaux propriétaires de Plasti-Tom inc. ont demandé une dérogation mineure pour agrandir leurs bureaux de 7 pieds en façade et de 11 pieds sur le côté nord. Ils se retrouveraient donc à 5.33 mètres en avant tandis que la norme est à 7.5 mètres et à 1.5 mètre sur le côté nord tandis que la norme est à 3 mètres.

Après discussion avec le propriétaire, le conseil acceptera la dérogation en partie.

Il est donc proposé par Marco Laplante et adopté à l'unanimité d'accepter la dérogation pour la partie côté nord, soit vers la Station Service L.K.L. mais de refuser celle pour la partie de la façade.

ENTENTE DE COLLABORATION AVEC MTQ PROJET COURBE RTE 112

Sur proposition de Michel Fortin et adopté à l'unanimité des membres, il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Frédéric accepte l'entente de collaboration portant le numéro 200126 entre celle-ci et le Gouvernement du Québec pour les travaux de réfection de la courbe de la route 112. De plus, le maire, M. Henri Gagné, est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette entente.

MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIEURS « ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL » DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DE COLLECTE DES EAUX USÉES PROJETÉES – SECTEUR VILLAGE-MARIE, SELON LE PROJET NO 55531-001

Il est proposé par Marco Laplante, adopté à l'unanimité et résolu :

Qu'une enveloppe budgétaire forfaitaire de 7 400.00\$ en honoraires professionnels (taxes applicables et déboursés en sus) soit autorisée à la firme d'ingénieurs Roche ltée, Groupe-conseil pour la réalisation des activités nécessaires à la réalisation d'une étude d'avant-projet préliminaire à réaliser selon le projet n° 55531-001, le tout conformément à la proposition budgétaire de Roche ltée, Groupe-conseil du 29 juin 2010.

Cette étude d'avant-projet préliminaire devra considérer les critères mentionnés sur l'annexe « A ».

TRANSFERT DE PROGRAMME POUR SUBVENTION RUE GRONDIN

Sur proposition de Carl Lessard et adopté à l'unanimité des membres du conseil, il est résolu que la Municipalité Saint-Frédéric demande au MAMROT de transférer la demande d'aide financière qui avait été faite dans le programme FSI (dossier 808091) vers le programme PIQM pour le projet de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout de la rue Grondin.

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 271-11

ATTENDU que la Municipalité Saint-Frédéric doit renouveler ses conduites d'eau potable ;

ATTENDU que celle-ci veut profiter du fait que le Ministère des transports procédera à des travaux de réfection de structure de chaussée dans un certain secteur de la municipalité ;

ATTENDU que le fait de faire les travaux en même temps que le Ministère des transports présentera une certaine économie à la municipalité ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2011;

En conséquence, il est proposé par Claire Pouliot et adopté à l'unanimité que le conseil municipal décrète et adopte le règlement numéro 271-11, décrétant une dépense de 534 450\$ et un emprunt de 534 450\$ pour la réfection des infrastructures municipales de la courbe de la Route 112.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 534 450\$ pour l'exécution des travaux, les frais incidents, les taxes et les imprévus

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la somme empruntée sera remboursée sur une période de 20 ans.

(Voir au livre des règlements).

RAPPORT DES COMITÉS

a) Entretien routier

Du calcium a été mis dans tous les rangs.

Des trous ont été bouchés avec de l'asphalte froid dans le rang Saint-Louis.

b) Loisirs et embellissement

Des jardinières ont été installées dans le village.

La municipalité a reçu un montant de 2 000\$ du pacte rural pour l'embellissement du parc. Des arbres ont été plantés le long de la clôture du CPE et une portion du sentier a été refaite pour mener à l'entrée arrière du centre communautaire. Une lumière a également été installée à cet endroit. Aussi, un drain a été installé dans le fossé et celui-ci a été par la suite rempli de gravier.

c) Eau potable

Tout est sous contrôle.

d) O.M.H.

Rien à mentionner.

e) Sécurité incendie

Rien à mentionner.

f) Culture

Des responsables de la bibliothèque ainsi que M. Hébert, responsable du réseau biblio, sont allés visiter la sacristie pour envisager la possibilité de déménager la bibliothèque à cet endroit. Ce déménagement représenterait certains coûts. Une rencontre sera organisée à l'automne entre les responsables de la bibliothèque, M. Hébert, le conseil municipal, le directeur de l'école et une dame du ministère de la culture (responsable des subventions) pour envisager toutes les solutions possibles pour régler le problème de manque d'espace de la bibliothèque.

CORRESPONDANCE

Escadron 881

Sur proposition de Claire Pouliot et adopté à l'unanimité, il est résolu que le conseil municipal verse à l'Escadron 881 un montant de 50.00\$ suite à leur demande de soutien financier.

Messe du 160^e anniversaire de fondation de la paroisse de Saint-Frédéric

Sur proposition de Claire Pouliot et adopté à l'unanimité, il est résolu que la municipalité donne un montant de 350.00\$ au conseil de fabrique de Saint-Frédéric pour l'organisation d'une messe commémorant le 160^e anniversaire de fondation de la paroisse.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

VARIA

Martin Nadeau, présent dans la salle, explique qu'un groupe de 20 musiciens de rue en provenance de la France seront de passage à Saint-Frédéric le 20 juillet pour une durée d'une journée seulement. Ceux-ci feront une petite visite de la municipalité et feront une petite prestation musicale par la suite. M. Nadeau est donc à la recherche de quelques familles pour héberger ces gens le temps d'une nuit seulement. Un mot sera mis à cet effet sur le site internet de la municipalité ainsi que dans le Frédéricois.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Claire Pouliot à 21h30.